

# **EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DE NOBLAT**

Le vingt-huit mars deux mille treize, à vingt heures trente, le Conseil Communautaire s'est réuni en session ordinaire à Saint-Léonard de Noblat, sous la présidence de Monsieur Jean-Claude LEBLOIS.

Date de convocation du Conseil Communautaire : 18/03/2013

Nombre de conseillers communautaires en exercice : 38

**PRESENTS** : Jean-Claude LEBLOIS, Christine RIFFAUD, Hervé VALADAS, Bernard DUMONT, Martine TANDEAU DE MARSAC, Bernard POUSSIN, Jean-Pierre ESTRADÉ, Jean-Pierre MORLON, Pierre LANGLADE, Paul DUCHEZ, Sylvie ALAMARGOT (en remplacement de Dominique GILLES), Gérard BARRAUD, Jean-Claude BASSET, Gérard BEAUBIER, Jean-Louis BREGAIN, Daniel CADET, Sylvette CHADELAUD, Catherine CELESTIN, Arlette DEMAR, Michelle DEMONET (en remplacement de Dominique DUNAUD), Camille DUDOGNON, Alain FAUCHER, Catherine GAUTHIER, Valérie GIROIR, Hubert LEHMANN, Isabelle LEON (en remplacement d'Edith LERENARD), Alexandre MAZIN, Michelle MONDIT, Chantal MOUNIER (en remplacement de Rémi JANDAUD), Henri PALA, Emmanuel POISSON, Claude REYNAUD (en remplacement de Yves CHABRIER), Sabine VINCENT, Odette WENCLICK (en remplacement de Nadine MAGY), Philippe STEYAERT.

**EXCUSEE** : Patrick DESCHARLES, Béatrice DUFOUR, Monique REIX-BUSSY.

Alexandre MAZIN a été élu secrétaire de séance.

## **2013-056 : RESSOURCES HUMAINES - MODIFICATION DU TABLEAU DES EFFECTIFS**

**Vu** le Code Général des Collectivités Territoriales,

**Vu** l'Arrêté Préfectoral 2004-976 du 04 juin 2004 portant création de la communauté de communes de NOBLAT

**Vu** l'Arrêté Préfectoral 28 décembre 2012 portant modification des statuts de la Communauté de Communes de Noblat

**Vu** la loi 84-53 modifiée du 26 janvier 1984

**Vu** les Décrets portant statut particulier des cadres d'emplois et organisant les grades s'y rapportant, pris pour l'application de l'article 4 de la loi précitée,

**Vu** la Délibération 2013-014 du 31 janvier 2013 portant modification du tableau des effectifs

Monsieur le Président rappelle qu'un adjoint technique 2<sup>ème</sup> classe a été recruté en 2010 pour l'entretien intérieur de certains bâtiments propriétés et / ou utilisés par la Communauté de Communes de Noblat pour l'exercice de ses compétences. Le poste créé par l'assemblée délibérante est à temps non complet (26 / 35<sup>ème</sup>).

Compte tenu de la charge de travail, Monsieur le résident propose d'amener ce poste à temps complet.

### **Le conseil communautaire, après en avoir délibéré par 35 voix pour, 0 contre et 0 abstention**

**Approuve** le tableau des effectifs de la Communauté de Communes de Noblat annexé à la présente délibération,

**Précise** que les crédits nécessaires à la rémunération des agents nommés dans les emplois créés et les charges s'y rapportant sont inscrits au budget de la Communauté de Communes de Noblat.

#### **ANNULE ET REMPLACE LA DELIBERATION 2013-014**

Fait et délibéré à Saint Léonard de Noblat les jours, mois et an que dessus.

Au registre sont les signatures.

Pour copie conforme.

Le 29 mars 2013

Certifié exécutoire

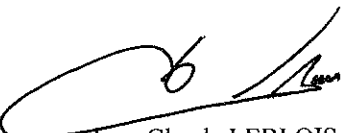
Reçu à la Préfecture

Le :

Publié ou notifié

Le :

Le Président,



Jean-Claude LEBLOIS

**Accusé de réception préfecture**

**Objet de l'acte :** RESSOURCES HUMAINES - MODIFICATION DU TABLEAU DES EFFECTIFS

---

**Date de transmission de l'acte :** 08/04/2013

**Date de réception de l'accusé de réception :** 08/04/2013

---

**Numéro de l'acte :** 2013-056 ( [voir l'acte associé](#) )

**Identifiant unique de l'acte :** 087-248719361-20130328-2013-056-DE

---

**Date de décision :** 28/03/2013

**Acte transmis par :** Jean-Claude LEBLOIS

---

**Nature de l'acte :** Délibération

**Matière de l'acte :** 4. Fonction publique  
4.1. Personnel titulaires et stagiaires de la F.P.T.